

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 juin 2015

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. GRACINEAU Daniel – M. VALLA Michel – Mme BRIANCEAU Claire - Mme GUILLOTEAU Christine – M. RETAILLEAU Didier – M. CAILLAUD Martial – Mme PINTAUD Colette – M. GAUDIN Gilbert – Mme BENOIT Valérie – Mme LAIDET Géraldine – M. CITEAU Jean-Pierre – M. PIVETEAU Vincent – Mme KARCHER Nathalie – M. PANIER Nicolas – M. ONILLON Mickaël – Mme VIGIER Vanessa – M. CABANETOS Christophe – Mme PRUVOST Lynda – Mme LENNE Alice – M. BONNAUD Jérôme – Mme GOGUET Elodie – M. REMAUD Benoist.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme DE MARCELLUS Véronique ayant donné pouvoir de voter en son nom et place à Mme Christine GUILLOTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CITEAU Jean-Pierre

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

I – Avenant N°1 au Marché « Réhabilitation du restaurant scolaire et de la mairie » lot 1, délibération n°D-2015-040

Par délibération n°D-2014-128 du 17 novembre 2014, le conseil municipal a attribué à la société SARL AB2M, La Landette Sud, 85430 LES CLOUZEUX, le marché pour la réhabilitation du restaurant scolaire et de la mairie, lot 1 : étanchéité, pour un montant de 64 717,28 € HT.

Suite à une modification des quantités posées réellement pendant les travaux, une moins-value de 3 426,15 € HT est nécessaire.

Monsieur le Maire indique qu'il faut approuver l'avenant suivant :

1 - Avenant n° 1 – Lot 1 – Etanchéité

- Moins-value de 3 426,15 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ **D'approuver** l'avenant n°1 pour une moins-value de 3 426,15 € HT, portant le montant du marché pour le lot 1 à un montant de 61 291,13 € HT.
- ✚ **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

II – Avenant N°1 au Marché « Travaux de confortement et zinguerie de l'Eglise » lot 2, délibération n°D-2015-041

Par Décision du Marie Délg-2015-018 du 24 mars 2014, la marché de « Travaux de confortement et zinguerie de l'Eglise » lot 2 : Charpente Bois a été attribué à SARL PASQUEREAU, ZA de la Gare, BP 26021, Saint Aubin De Baubigné, 79700 MAULEON, pour un montant de 14 548,59 € HT.

Suite aux recommandations du CAUE de la Vendée, une plus-value de 3 441,98 € HT est nécessaire.

Monsieur le Maire indique qu'il faut approuver l'avenant suivant :

1 - Avenant n° 1 – Lot 2 – Charpente Bois

- Plus-value variante lambris bois sacristie 3 441,98 € HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ✚ **D'approuver** l'avenant n°1 pour une plus-value de 3 441,98 € HT, portant le montant du marché pour le lot 2 à 17 990,57 € HT.
- ✚ **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

III – Travaux de réfection et aménagement de la chaussée et des trottoirs – Rues Jules Ferry et Jean Yole, délibération n°D-2015-042

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'après avoir procédé à l'extension de l'Ecole Publique rue Jules Ferry, ainsi qu'à la création d'un parc de stationnement à proximité, des travaux de voirie rue Jules Ferry et rue Jean Yole vont avoir lieu prochainement.

Ces travaux d'aménagement sécurisés rue Jules Ferry permettront de limiter la vitesse de circulation pour une mise en sécurité des usagers de l'école publique. Concernant la rue Jean Yole, actuellement en très mauvais état

du fait d'interventions de différents concessionnaires, il est nécessaire d'effectuer des travaux de reconstruction de la chaussée et des trottoirs.

Il explique que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% par le Conseil Départemental.

Il demande donc à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à effectuer la demande de subvention auprès de l'organisme concerné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✚ **Sollicite** auprès Conseil Départemental une subvention pour la réalisation des travaux de Voirie rues Jules Ferry et Jean Yole ;

✚ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

IV – Mandat spécial au Maire – Déplacement à Bruxelles - délibération n°D-2015-043

L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée organise un voyage d'étude à Bruxelles qui se déroulera du lundi 15 au 17 juin 2015. Ce séjour a pour objectif d'informer et de sensibiliser les élus à l'Europe.

En effet, la connaissance des institutions, leur rôle et leur fonctionnement, mais aussi et surtout la connaissance de la mise en œuvre des politiques européennes doit permettre à tout élu local de s'intégrer à ces problématiques, et de pouvoir retranscrire des messages forts auprès des citoyens.

La participation des maires présente incontestablement un intérêt pour la collectivité qu'ils représentent.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

✚ de mandater le Maire à effet de participer au déplacement à Bruxelles organisé par L'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée.

✚ de prendre en charge la somme de 450 € des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992).

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions susvisées.

VI – Délibération anticipée autorisant le Maire à signer la mission de Maîtrise d'œuvre pour le marché de la salle de sports, délibération n°D-2015-044

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21-1, L. 2122-22, et notamment l'alinéa 4, L. 2122-23, L.2131-1 et L. 2131-2 :

Vu la délibération du conseil municipal en date du 29 mars 2014, portant délégation au Maire pour exercer au nom de la Commune, les attributions indiquées à l'article L. 2122-22, du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre du projet de la construction d'un collège public par le Conseil Départemental sur la commune de la Mothe-Achard, les équipements sportifs actuels ne permettent pas l'accueil de ce nouveau public, il convient donc pour la commune de réaliser une construction d'une salle multisports contiguë à la salle existante pour un montant estimatif de 1 080 000 € HT.

Considérant que la commune étant maître d'ouvrage de l'opération, il convient de passer un marché de maîtrise d'œuvre afin de mener à bien ce projet.

Il convient au conseil :

✚ d'approuver le projet de création d'une salle multisports contiguë à la salle existante, et l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet pour un montant estimatif de travaux à 950 000 € HT.

✚ d'autoriser le Maire à signer la mission de Maîtrise d'œuvre pour le marché de la salle multisports dont le montant maximum est estimé à 100 000 € HT .

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

✚ **D'approuver** le projet de création d'une salle multisports contiguë à la salle existante, et l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce projet pour un montant estimatif à 1 080 000 € HT.

- ✚ **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer la mission de Maîtrise d'œuvre pour le marché de la salle multisports dont le maximum est estimé à 100 000 € HT.

VI – Tirage au sort des jurés d'assises, délibération n°D-2015-045

Il est procédé au tirage au sort de douze personnes, à partir des listes électorales des Communes regroupées de la Chapelle-Achard et de la Mothe-Achard, pour la liste préparatoire au jury d'assises pour 2016. Conformément à la réglementation, les personnes concernées sont informées par courrier.

VII – Convention de mise à disposition de locaux liée au transfert de compétence périscolaire, délibération n°D-2015-046

Christine GUILLOTEAU, Troisième Adjointe, rappelle à l'Assemblée que la commune a transféré au SIDAJ la compétence extrascolaire.

Il rappelle que l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que «*le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date de ce transfert, pour l'exercice de cette compétence*». A ce titre, il convient donc de passer une convention de mise à disposition avec le SIDAJ Espace Jeunes. Christine GUILLOTEAU présente le contenu de la convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ✚ **Approuve** la convention de mise à disposition à passer avec le SIDAJ, telle qu'elle a été présentée ;

- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VIII – Renouvellement du bail SIDAJ, délibération n°D-2015-047

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 22 mai 2006, il avait été décidé de louer au Syndicat Intercommunal de Développement des Activités Jeunes (SIDAJ), un bâtiment modulaire sis 2 bis, rue Victor Hugo, d'une superficie de 390 m², par un bail consenti pour une durée de neuf années à compter du 15 juin 2006.

Il rappelle que par la délibération en date du 26 mars 2012, il a été décidé de louer une partie du bâtiment situé 2 rue Victor Hugo pour une superficie totale de 85 m².

Il rappelle également que par la délibération du 23 février 2015, il a été décidé de louer l'autre partie du bâtiment situé 2 rue Victor Hugo pour une superficie totale de 85 m².

Les baux arrivant à terme le 14 juin 2015, il convient de renouveler la location pour l'ensemble des bâtiments pour une superficie totale de 560 m² pour une durée de 9 ans sous la forme d'un seul et même bail.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver ce bail unique et triennal et de voter le montant du loyer mensuel révisable à hauteur de 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ✚ **Décide** de passer avec le SIDAJ un bail unique et triennal incluant l'ensemble des bâtiments situés 2 rue Victor Hugo et 2 bis rue Victor Hugo pour une superficie totale de 560 m² pour un loyer mensuel de 2 400 €, à compter du 15 juin 2015.

- ✚ **Charge** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de la présente décision.

- ✚ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Conseil Municipal est informé des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles le Maire n'a pas exercé son droit de préemption, depuis le 11 mai 2015.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Communes Nouvelles

Monsieur le Maire informe le conseil par le biais d'une note explicative le fonctionnement d'une commune nouvelle. Il précise qu'avant le 01/01/2017, le rattachement d'une commune à une autre collectivité est obligatoire, et que le seuil du nombre d'habitants n'est pas encore statué par le gouvernement.

Il informe également au conseil qu'une réunion de bureau des trois communes de La Chapelle-Achard, St Georges de Pointindoux et La Mothe-Achard aura lieu le 22 juin 2015, afin qu'une réflexion commune débute sur les avantages et

inconvénients d'un regroupement éventuel des trois communes. Il invite les élus à prendre lecture de cette note afin qu'un débat puisse avoir lieu lors du prochain conseil municipal du 6 juillet 2015.

EHPAD

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier du Préfet lui rappelant sa responsabilité de mise en conformité de l'EHPAD Résidence Béthanie. Le rapport de sécurité est négatif, une commission de sécurité a eu lieu ce jour. Il informe le conseil, que les travaux de mise aux normes sont en cours, et qu'une visite de fin de travaux est prévue le 23 juillet 2015.

Projet fermeture trésorerie

Monsieur le Maire informe le conseil de la visite du Directeur départemental des Finances Publiques le 26 mai 2015, concernant le projet de fermeture de la trésorerie de La Mothe-Achard. Celui-ci a invoqué les répercussions économiques de cette éventuelle décision sur les finances publiques. Cependant Monsieur le Maire lui a indiqué de prendre en considération la constante augmentation de la démographie, du rôle important que joue le pôle industriel sur le canton et qu'un service de proximité paraît indispensable pour répondre aux besoins du territoire et notamment aux personnes les plus reculées du système informatique.

Monsieur le Maire a donc invité le Directeur départemental des Finances Publiques à étudier l'éventualité d'une permanence régulière sur la commune. Un courrier sera prochainement envoyé au Directeur départemental des Finances Publiques, lui précisant que s'agissant d'une réflexion d'envergure territoriale, Monsieur le Maire l'invite à prendre contact avec le Président de la Communauté de communes du Pays des Achards, afin d'avoir l'avis collectif du Conseil Communautaire.

Permis de construire :

Claire BRIANCEAU informe du nombre de permis de construire qui a été délivré ces quatre derniers mois :

Au 30/04 on en dénombre : 4 à la Mothe-Achard, 4 à la Chapelle-Achard, 6 à St Georges de Pointindoux.

Le flux des dossiers sur la CCPA : 94 dossiers de demande de PC, 113 dossiers de demande de DP, 87 demandes de CU, 23 demandes de CUP et 9 permis d'aménager, soit un total de 326 dossiers traités.

Directrice Académique :

Monsieur le Maire et Christine GUILLOTEAU expliquent leur rencontre avec la Directrice Académique. L'inspection académique prévoit le retrait d'un poste à l'Ecole « Le Pré aux Oiseaux » à la rentrée prochaine. Monsieur le Maire informe les élus des arguments qu'ils ont pu avancés lors de cette rencontre, notamment le projet des communes nouvelles, le potentiel habitant d'ici 2020.

Espace culturel :

Michel VALLA explique qu'il y a deux mois environ, un groupe de personnes a loué une salle de l'espace culturel, et que suite à leur passage, il a été relevé des brûlures de cigarettes sur un lavabo. Etant précisé qu'il est interdit de fumer dans cet espace public, Michel VALLA propose de conserver la caution de 300 euros afin de réparer les dégradations qui ont été effectuées. Un courrier dans ce sens sera envoyé prochainement au locataire.

Informations diverses :

- Fête de la musique vendredi soir 12/06
- Matinée nettoyage samedi matin 13/06
- Visite d'Yves AUVINET le 02/07 pour la pose de la 1^{ère} pierre du Collège à 18 H 00. Rencontre d'Yves AUVINET avec les élus à prévoir.
- Le 04/07 séance plénière CME.
- Absence du Maire du 08 au 26 juillet 2015.

Séance levée à 22H40.